



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE SAINT ANDRE DE L'EURE

Séance Ordinaire du MERCREDI 6 DECEMBRE 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
27	24	27

Date de convocation
05/02/2024

Date d'affichage
05/02/2024

Service Enfance Jeunesse :  
Règlement Intérieur.

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 12 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Franck BERNARD – Maire

Étaient présents : Mmes et MM. BERNARD F., TANGUY M., ROUSSEL A., SAMSON M., CHABAUD A., MERY S., LE-BAIL F., SCHOIRFER R., AUGEREAU F., LORIN A., GUIMPIED P., WILLAERT A., SERGENT D., MORTON J-L., GERLITZER N., LEROUX S., GUIMPIED D., LE GOFFE E., CHULMANN F., DEHON A., RAVANNE X., LOUST C., AMPE A., CUDORGE A.

Absents(es) Excusés (es) ayant donné pouvoir : 0

Pouvoirs : Mme FORMENTIN J. à Mme GERLITZER N. ;  
Mme DUBOS Y. à Mme SAMSON M., Mme CHABAILLE B. à Mme MERY S. ;

Formant la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MERY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission enfance Jeunesse ;

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur portant notamment sur nouvelles modalités de facturation, de paiement et de réservation ;

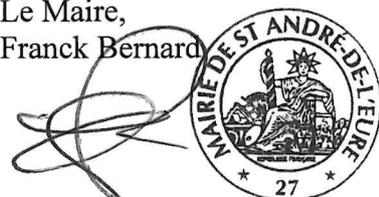
Considérant la proposition de changement d'horaire de fermeture à 18H30 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 21 Contre : Abstention(s) : 6 )

- **APPROUVE** le règlement intérieur du service Enfance Jeunesse
- **PRECISE** que les changements d'horaires de fermeture du service PERISCOLAIRE prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Franck Bernard





Autres domaines de compétences des communes – 2024 / 008

